# FAITS DIVERS.

DETAILS BUR LA REVOLUTION DE MEXICO. parait que l'honneur du premier pronunciamento de Mexico n'appartient pas aux pouvoirs civils, comme les premiers bruits tendaient à le faire croire, mais à la garnison militaire et aux troupes de la citadelle qui, cette fois comme toujours, ont pris l'initiative. Mais aussitot ce premier mouvement éclaté, les mem-bres du congrès expulsé et beaucoup d'autres person-nes armées se réunirent au couvent San Francisco. nes armées so réunirent au couvent San Françisco.

De là, cette fonle insurgée, à laquelle s'étnient joints
les généraux Conde et Cespedes, se rendit devant le
palais de Canalizo et lui ordonna d'abdiquer, en lui
donnant deux heures pour tout délai. Canalizo se
prépara à la résistance, et ordonna aux troupes de
son palais de faire une sortie. Mais un des officiers
déclara qu'il servait la mation et non un tyran, et criar. Vive le congrès ! Ce cri fut répété par la garnison du palais, et Candizo, consterné, se retira aussitot dans ses appartements. Alors il fit savoir aux insur-gés qu'il consontait à se rendre à la condition que sa ges qu'il consontait à se renure a la contation que sa sureté personnelle lui serait garantie et qu'on lui don-nerait des passeports pour quitter le pays, ninsi qu'aux quatro ministres et au commandant général. Mais on n'y consentit pas. Il fut retenu prisonnier dans le palais avec le commandant général; deux des ministres furent mis en liberté sous caution, et deux au-

le palais avec le commandant général; deux des ministres furent mis en liberté sous caution, et deux autres, Rejon et Baranda, parvinrent à s'échapper.

Le Madisonian de Washington, comme on l'a vu dans notre première colonne, annonce, d'après une source authentique, qu'un décret de bannissement a été rendu contre Santa Anna. Des correspondances ajoutent que le gouvernement provisoire exige, en outre, de Santa Anna, le remboursement de douze millions de dollars qu'on l'acense d'avoir dilapidés. On craigmait à Vera-Cruz que Santa Anna ne fit une pointe sur cette ville pour s'y embarquer, et des troupes so portaient là pour lui fermer cette voie de santa. Du reste, il n'avait été reçu de Mexico aucune nouvelle plus récento que celles qui nous ont été apportées par l'Eugenia, et le dernier mot ne nous parait pas encore dit sur le destin de Santa Anna.

La manie des nains d'eau frodue.—Il semblorait que de tous les geures de suicide, celui des noya des devrait être le moins populaire dans la saison où nous nous trouvons. Mais les faits démontrent chaque jour l'erreur de ce calcul, tant il est vrai qu'il y a loin de la théorie à la pratique! Avant-hier, mi jeune garçon de bonne mine, traversant la rivière sur le bateau à vapeur de Grand street, jeta en l'air son

jeune garçon de bonne mine, traversant la riviere sur le bâteau à vapeur de Grand street, jeta en l'air son chapeau, et s'élança dans l'eau en disant : c'est là que je vais (there I go). Le steambont s'arrêta, mais on ne put repêcher l'amateur. Hier matin, une femme, assez bien vêtue, s'est pareillement élancée du steam-boat du South Ferry. Mais on est parvenu à la re-

UN DOUBLE VOLEUR ET UN DOUBLE MAIS. Un double voleur et un double niais.—Dans la muit de murdi dernier, la salle à manger de M. T. Van Rensselear, 9 Wall street, fut dévalisée. On avait forcé la porte d'entrée. La police fut prévenue, et mercredi soir un watchman conçut quelque défiance d'un prétendu ivrogne qui rodait autour de la maison. Mais cette défiance se dissipa bientôt. Une demi-heure après, on pénétrait de nouveau dans la même maison, on allunait une lampe, et on dévalisait, pour la 9 conde fois, tout ce qui s'y trouvait. Bis repetita placent.

Le mot de tette Caurel est-il. Une indient

Bis repetita placent.

Le mor de tette Carrie est-il. Une injune devant la loi americane?—Non.—Cette question importante vient d'être ainsi jugée dans le plus curieux procès en diffamition qui se puisse voir. Voici les faits. Notre compatriote, le professeur Gonraud, de mémorable mémoire, en donnant ses premières leçons sur son système de micmotechnie, avait fait contracter à ses élèves l'engagement de ne divulence, in millier ses mineires neur la fin du conse fait contracter à ses élèves l'engagement de ne divulguer, ni publier ses principes avant la fin du cours, Mais, un beau jour, cet engagement fut violé par un individu qui lauça une circulaire dans laquelle il annonçait qu'il ulhait enseigner le système du professeur Gourand, dont le nom, il faut l'avoner, était imprimé en lettres d'une hauteur très flatteuse pour l'immourpropre du professeur. Celui-ci se plaignit, dans un de ses cours, de ce manque de foi ; " et par qui est-il commis, ajouin-t-il? l'ar l'individu qui est la seule tête carrée (blockhead) de ma classe, le seul qui no comprenne pas mon système, car il est le seul qui n'ait pas répondu à mes questions dans la grande réunion du Tabernacle!" M. G. M. Clark, le compable, ótait present ; il fut offusqué d'avoir été appelé tête carrée, et intenta au professeur un procès en diffannation.

tion. Co susceptible Yankee avait pris pour avoent un-gé de non moins mirobolant que lui-même. Dans le discours le plus don quichotique qui ait jamais été en-tendu, le Cicéron américain entreprit de prouver aux jurés que la qualité d'étranger du professeur Gon-raud aggravait terribiement son offense, "qu'il de-vait être frappé par la loi du pays pour avoir osé in-sulter un citogen américain dans son propre, pays!" Oh I oh! si on nous sert ainsi partout du nativisme,

et si on le met à de pareilles sauces, il deviendra tròs désopilant. Mais le jury n'a pas laissé prendre son bon sens à cet hameçon, et il a été décide par lui et par la cour que le mot de tête carrée ayant été appliqué à M. Clark dans un cas particulier, et non par rapport à sa capacité générale comme professeur, ne donnait pas droit à des domnages. Cette distinction, faite par la cour, nous rappelle le procès fait jadis par M. Marshall, du Kentucky, au colonel Webb qui l'avait appelé ivregne (drunkard). M. Marshall qui, depuis, est devenu l'un des chefs les plus ardens de la Société de Tempérance, reconnut qu'il se grisait très souvent, mais non continuellement. Or, comme le titre d'irrogne lui était donné sans restriction, il était calomnié, et ainsi fut obligée de décider la cour, d'après le texte parfois si grossièrement absurde de la près le texte parfois si grossièrement absurde de la

STATISTIQUE CONJUGALE.—S'il faut s'en rapporter à une effroyable statistique publice dernièrement, on compterait, depuis le 1e. janvier de l'année 1844, 159 femmes accusées d'avoir assassiné ou fait assassine leurs maris en France.

Quatre Mariages a la pois.—On a célébré, le QUATRE MARIAGES A LA FOIR.—On a cereore, re 22 novembre, dans le bourg de Bouillé (Sarthe), qua-tre mariages dont la simultanéité était fort singulière. Une veuve, déjà sur le reteur de l'âge, premait un nouvel époux, et le même jour, le même prêtre a béni trois autres unions contractées par les trois enfans de la veuve, son fils et ses deux filles.

Une cérémonie bien touchante a ou lieu le 8 du Une cérémonie bien touchante a en lieu le 8 du courant, nu couvent des Ursulines de cette ville. Trois demoiselles, dont l'une, fille de l'hon. M. Dioane, ont prononcé leurs veux. Vingt membres du clergé assistaient à cette auguste solemnité. M. le Grand Vicaire Cook prononça un discours analogue à la circonstance, et qui fit verser des larmes bien touchantes à la plùpart de ses auditeurs. Trois jeunes enfants portaient les voiles. Celui de la mère la Victoire lui fut présenté par Mile. Amélia Mondelet, fille de l'hon, juge Mondelet.—Une foule de protestants et de catholiques assistaient dans le plus grand recueillement à cetts écrémonie. cetta cérémonie.

#### NAISSANCES.

Au Côteau du Lac, le 8 du courant, la Dame de M. L. Adams, N.P., a mis au monde une fille.

#### MARIAGES.

A Québec, le 8, à la chapelle 8t. Louis, per Messire Taschereau, Charles Frémont, écuyer, médecin, à Demoiselle Marie-Cécile, tille aince de l'Honorable Philippe Panet.

A Amhersthurg, le 7 de janvier, par le Révd. Abbé Boué. Jean Israël Bénéteau, marchand à Londres, (H. C.), à Delle Julie-Angélique, fille ninée de M. Louis Marié, d'Amherstburg.

#### DECES.

En cette ville, hier matin, après une longue mala-die, dame Julie-Augelina Giraldi, épouse d'Alexis

die, dame Julie-Augelina Giraldi, épouse d'Alexis Giard, écuyer, avecat, agée de 22 aus. En cette ville, le 9, Dile, Emilie-Caroline, fille ai-née de feu M. Robert Cleghorn, agée de 19 aus. Aux Tanneries des Rolland, le 6, dame Sarah Randall, veuve de feu Geo. Bouller, native de la Pen-sylvanie, agée de 96 aus. Elle habitait ce village de-puis plus d'un demi siècle. A St. Antoine. le 5 du courant arrès une league

A St. Antoine. le 5 du courant, après une longue maladie, danne Charlotte Archambault, veuve de feu M. Brazeau, àgée de 69 ans. A Québec, le 5, M. A. H. Pinkerton, marchand,

àgé de 42 ans.

Anx Trois-Pistoles, le 31 du mois deruier, Alexan-dre Lepage dit Dehamolnie, à l'age de 85 ans. Son épouse, qui ne l'a dévancée dans la tombe que de dix mois, était aussi agée de 82 ans. A Halifax, le 26, M. Étienne W. Deblois, l'un des

plus anciens marchands de cette place.

A Frederickton, le 25, l'honorable W. F. Odell, ágó de 70 ans.

ge de 70 aus. En cette ville, le 7, Joseph-Napoléon, âgé de 7 ans, enfant de T. Poudrette. Aux Ecurcuils, le 8 janvier, M. Jérôme Fisette,

âgé do 74 ans.

# ANNONCES.

LAFRAMBOISE, AVOCAT,

RUE STE. TRÉRÈSE.

JULES R. BERTHELOT, AVOCAT.

No. 24, Rue St. Vincent.

### CHS. J. COURSOL, AVOCAT.

Encoignure des Russ St. Vincent et Ste. Thérèse.

#### A VENDRE.

#### CINQ BEAUX EMPLACEMENTS.

E 80 pieds de front, sur une profondeur de 200 à 300 pieds dans la situation la plus élevée et la plus belle de la ville ; bornés en front par la rue Lagauchetière, et en arrière par la rue Belmont, larges de 53 pieds.

- DE PLUS : -

5 à 6 lots de diverses grandeurs, sor la rue Lagauchetière, ris-à-ris l'église catholique irlandaise main-tenant en construction. Les conditions sont des plus faciles. S'adresser à P. LAMOTHE, notaire, rue Notre-Dame, ou au soussigné, à son bureau, rue Ste. Thé-

J. M. LAMOTHE, Avocat-

Montréal, 4 Jany. 1845.

ES Soussignés prennent la liberté d'annoncer au TES Soussignes prennent in morre a annual public, qu'ils ont transporté leur établissement comme ENCANTEURS et COURTIERS, dans la bâtisse des Sours de l'Hôtel-Dieu, rue St. Joseph. Misser des sours de se charger de toutes espèces de VENTE PUBLIQUE, soit de Marchandises, soit de Meubles de Ménage, &c., dans leurs voutes ou hors de chez eux à des taux et conditions raisonables.

MACON & FILS.

Montreal, 11 janvier, 1845,

#### MAGNIFIQUE COLLECTION DE LIVRES

FRANÇAIS ILLUSTRÉS ET AUTRES.

Les Soussignés prennent la liberté d'attirer l'at-tention du public sur leur collection de Livres d'Instruction et de Littérature; parmi ces Livres, se trouvent de Superbes Editions de Paris illustrées

par les premiers artistes et entre autres:
Voyages en Orient, par le counte d'Estourmel; La
Normandie, par Jules Janin; Voyages, par le même;
Un Eté à Paris; Un Hiver à Paris; Les Mille et une Nuits! Contes des Fées; Le Jardin des Plantes; Keepsake de l'Histoire Naturelle; Mammifères et Oiseaux; La Lyre d'Or de la Jeunesse; La Moralo en Action; Les Evangiles; La Bible de Famille, par l'Abbé Orsini, etc. etc.

ARMOUR & RAMSAY, Rue St. François Xavier.

Montreal, 11 Jan. 1845.

## ABONNEMENS.

LA REVUE CANADIENNE paraîtra le Samedi de chaque semaine. Ello formera, pour l'année, un vo-lume contenant la matière de plus de dix volumes grands in-octavo. Le journal sera imprimé sur beau papier, et la partie typographique et matérielle sera sans reproches.

sans reproches.

La sonscription à La Revue Canadienne sera du Quatre Piastres par an, payable la moitié à demande, et l'autre moitié après le premier semestre. Nous recevrons pour ce journal des annonces, avertissemens etc. etc. adaptés à notre mode hebdomadaire du publication, au prix des autres journaux de cette ville.

Les lettres, communications, etc. etc. devront être et serout adressées, (affinactics), au Rédacteur en chef, Bureau de La Revue Canadienne, chez MM.

Lovell et Gisson, imprimeurs, No. 7, Rue St.

LOVELL ET GIBSON, imprimeurs, No. 7, Rue St.

AGENS.

A Soulard, cer	Québec.
L. G. Daval, cer	Trois Rivières.
L. V. Sicotte, cer	St. Hyacinthe.
J. P. Lantier, cer. M.P.P	
L. A. Olivier, écr	
L G. DeLorimier, cer.,	L'Assomption.
P. L. LeTourneux, écr	Rivière Chambly.
Frs. Caron, cer	Amherstburg.
II. de Rouville, éer	Sorel.
H. F. Marchand, éer	St. Jean.

# LOUIS O. LE TOURNEUX.

Réducteur en chef et Propriétaire.

Bureau de LA REVUE CANADIENNE, No. 7, Rue St. Nicolas, derrière la Banque du Peuple.

MONTRÉAL.

DE L'IMPRIMERIE DE LOVELL ET GIBSON,